

6 Suisse

A Noël, les Alpes suisses promettent neige et soleil

MÉTÉO Les précipitations en cours devraient faire le bonheur des stations alpines, des skieurs et des snowboarders

LE TEMPS

Pluie et vent en plaine, mais neige en montagne: ainsi se présentait la journée d'hier. Des précipitations intenses qui conduiront à un enneigement important en altitude d'ici quelques jours.

En France voisine, un épisode neigeux «remarquable» était attendu hier sur les Alpes du nord, poussant Météo-France à placer la Savoie, la Haute-Savoie et l'Isère en vigilance orange neige-verglas et avalanches. En montagne, près d'un mètre de neige est attendu en l'espace de 48 heures au-dessus de 1500 mètres, et entre 40 et 60 cm aux alentours de 1000 mètres.

Dans la nuit de samedi à hier une faible perturbation a apporté entre 5 et 15 cm de neige fraîche sur le versant nord des Alpes centrales et orientales au-dessus de 1500 m environ, annonçait hier MétéoSuisse dans son bulletin. Qui précisait: «A partir d'hier midi, la limite des chutes de neige s'abaissera continuellement jusqu'à basse altitude. Les chutes de neige se poursuivront dans les Alpes, et plus particulièrement sur le versant nord des Alpes, jusqu'à mardi matin.»

Neige possible à 600 mètres

Les précipitations, intermittentes en plaine, seront continues et souvent abondantes en montagne. La limite pluie-neige était à 1500 m hier matin, puis vers 700 m à partir de la mi-journée et enfin proche de la plaine durant la soirée. Sont prévus 20 à 50 cm de neige fraîche au-dessus de 1500 m.

Quelques coups de tonnerre ont été entendus, notamment vers La Chaux-de-Fonds, en raison de gros contrastes thermiques, explique Olivier Duding, météorologue de MétéoSuisse. Ces événements valident en l'occurrence le dicton populaire «Tonnerre en hiver, neige à la terre», puisque ces mini-orages hivernaux sont souvent suivis de chutes de neige.

Pour lundi, en Suisse romande (Valais compris), MétéoSuisse prévoit une limite pluie-neige autour de 600 m. En montagne le vent pourra être fort et tempétueux. Le temps sera encore très nuageux avec des chutes de neige intermittentes, parfois mêlées de pluie en dessous de 500 m, plus continues et encore abondantes en mon-

tagne, avec de brèves éclaircies possibles au pied sud du Jura ainsi qu'en Valais central, annoncent les prévisionnistes. On peut compter sur 5 à 10 cm de neige fraîche au-dessus de 600 m, 20 à 30 cm au-dessus de 800 m, 30 à 50 cm au-dessus de 1200 m.

«C'est un épisode hivernal classique, qui nous permet de rattraper le retard pris ces derniers temps en matière d'enneigement. En montagne, cette situation tombe à pic au vu des fêtes de fin d'année» annonce Olivier Duding. D'autant plus que le soleil sera au rendez-vous.

Ces conditions augmenteront probablement le danger d'avalanches

Mardi 24 décembre sera probablement encore très nuageux en début de matinée, connaissant les dernières chutes de neige le long des Préalpes, même si le temps sera déjà sec en Valais central et sur le Plateau. L'après-midi deviendra assez ensoleillé en toutes régions, anticipe MétéoSuisse. Et le lendemain, le 25, s'annonce aussi probablement assez ensoleillé avec un ciel parfois voilé en direction du nord. Un redoux est attendu en montagne.

Un petit tour sur le site de Suisse Tourisme révèle des différences importantes d'enneigement. Hier à 11h, on annonçait 87 centimètres sur les pistes des Portes du Soleil, 85 centimètres à Crans-Montana, même chose à Verbier et dans ces trois exemples, de fortes chutes de neige annoncées pour la journée d'hier. Les skieurs de Saas-Fee trouveront 165 centimètres de neige et ceux de Zermatt 68 centimètres.

Conseil de l'expert de MétéoSuisse: attention à relativiser la comparaison de ces données, qui dépendent bien sûr de l'endroit et de l'exposition de la mesure.

Ces conditions augmenteront probablement le danger d'avalanches. Hier en milieu de journée, il était établi à 3 (danger marqué) sur l'échelle de 5. L'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches (WSL) propose de nombreuses cartes, dont des informations constamment mises à jour sur le portail spécifique White Risk et met à jour son indicateur à 17h quotidienne-

ment. ■

MAIS ENCORE

Un homme meurt dans un incendie dans les Grisons

Un incendie survenu dans la nuit de samedi à dimanche dans un logement à Breil/Brigels (GR) a fait un mort. Les pompiers ont rapidement pu éteindre le sinistre mais n'ont pu constater le décès. Deux autres occupants de l'immeuble ont été hospitalisés pour avoir été intoxiqués par la fumée, annonce la police grisonne. Une enquête est en cours. (ATS)

La déduction des dons aux Eglises divise les cantons

FISCALITÉ Selon notre enquête, les réglementations cantonales en matière de déductibilité diffèrent largement sur le territoire romand, et ce, malgré la loi d'harmonisation fédérale. Un postulat déposé au Conseil national pourrait rebattre les cartes

ANNE-SYLVIE SPRENGER (PROTESTINFO)



«Les donateurs préféreront se rabattre sur Terre Nouvelle ou une autre ONG, où l'on peut déduire son don fiscalement»

ANGÉLIQUE NEUKOMM, ÉGLISE RÉFORMÉE ÉVANGÉLIQUE DE NEUCHÂTEL

En juin dernier, le conseiller national bernois Marc Jost, membre du Parti évangélique suisse (PEV), déposait un postulat questionnant les pratiques des cantons en matière de déductibilité des dons faits «aux associations à buts multiples». Comprenne par là: les Eglises évangéliques réunies en association poursuivant des buts culturels, mais aussi sociaux.

Fin août, le Conseil fédéral s'est engagé à présenter l'état des lieux demandé, à savoir: «déterminer s'il existe des divergences de pratiques entre les cantons» et «comparer la manière dont sont traités les dons en faveur d'associations à buts multiples ou en faveur des Eglises nationales». Il se prononcera également «sur la pertinence d'une modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) qui viserait à exonérer d'impôts les dons en faveur d'associations à buts multiples ou à buts culturels».

Des réponses catégoriques

Qu'en est-il de la situation en terres romandes? Les Eglises évangéliques sont-elles vraiment défavorisées par rapport aux Eglises historiques, comme le sous-entend le postulat? Les différentes administrations fiscales cantonales livrent des réponses très diverses. Dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel, aucune déduction n'est admise. «Les dons en faveur des Eglises, ou communautés religieuses reconnues fiscalement comme poursuivant des buts culturels, ne sont pas déductibles», indique Lynn Besson, juriste pour le canton de Neuchâtel. Même son de cloche du côté de l'administration vaudoise, selon Julien Lambert, communicant à la Direction générale de la fiscalité.

A l'opposé, en Valais, les déductions sont admises – jusqu'à 20% du revenu imposable – autant pour les dons en faveur des Eglises qui bénéficient d'une reconnaissance publique que pour les Eglises évangéliques. «Par souci de cohérence et d'égalité de traitement, la pratique de l'administration fiscale admet également la déduction des dons faits aux associations qui poursuivent des buts culturels et sont pour ce motif exonérées de l'impôt», signale

Angélique Neukomm, communicant à la Chancellerie d'Etat. Même cas de figure à Genève, où «la déduction fiscale est acceptée à condition que l'institution bénéficiaire soit exonérée en raison de son statut d'utilité publique ou culturel», informe Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint au Département des finances. Cela concerne «toute organisation religieuse qui remplit certaines conditions».

Dans les cantons du Jura, de Berne et de Fribourg, la déductibilité des dons dépend du statut accordé à l'Eglise en question. Ainsi, sur le territoire bernois, «les dons en faveur des Eglises nationales et des paroisses sont déductibles fiscalement», expose Dominik Rothenbühler, communicant à la Direction des finances. «Déduction plafonnée à 20% du revenu net», alors que «les dons en faveur de personnes morales exonérées de l'impôt pour buts culturels [comme les Eglises évangéliques, ndlr] ne sont pas déductibles».

Selon le droit cantonal jurassien, la même différence de traitement est de mise entre Eglises nationales et Eglises évangéliques, renseigne Sandrine Gerber, avocate au Service des contributions. Les déductions sont cependant plafonnées à 10% du revenu net. Dans le canton de Fribourg, la distinction est tout autre. «Conformément aux dispositions fiscales au niveau national, les dons octroyés à des entités poursuivant des buts culturels ne sont pas déductibles», formule Alain Mauron au Service cantonal des contributions. «En revanche, un don qui serait attribué à une entité poursuivant des buts mul-

tiples, au bénéfice d'une exonération pour la poursuite d'un but d'utilité publique ou de service public, pourrait être déductible, à condition que le don soit attribué à cette rubrique et que cela soit traçable dans les comptes de l'institut récipiendaire.»

Le professeur de droit fiscal Thierry Obrist, de l'Université de Neuchâtel, s'étonne d'une telle disparité. Selon lui, seul le canton de Fribourg respecte fidèlement la législation en vigueur. Pour preuve, une circulaire de l'Administration fédérale des contributions stipulant que «des versements bénévoles aux personnes morales qui sont exonérées de l'impôt parce qu'elles poursuivent des buts culturels ne sont pas déductibles fiscalement».

Quant aux associations à buts multiples, dont certaines Eglises évangéliques, il évoque des «jurisprudences selon lesquelles des dons à des entités exonérées pour but religieux sont acceptables, pour autant qu'on puisse vraiment tracer une comptabilité séparée pour l'emploi de ces fonds à des fins d'utilité publique – comme le soutien aux plus démunis – et non culturelles.»

Argument déterminant

Actuellement à l'étude au niveau fédéral, l'exonération des dons n'est de loin pas une question anodine pour les Eglises. «La déduction fiscale est un élément que nous mettons en avant dans notre communication autour des dons, partant du principe qu'il représente un argument supplémentaire pour donner», déclare Stefan Keller, secrétaire général de l'Eglise protestante de Genève.

Dans ce canton laïque, où les Eglises ne bénéficient d'aucun subventionnement, «80% des frais de mission (principalement le salaire des pasteurs) ont été ces dernières années financés par des dons et des legs», précise-t-il.

A contrario, dans le canton également laïque de Neuchâtel, la responsable de la recherche de fonds pour l'Eglise réformée, Angélique Neukomm, confie que la non-déductibilité a des répercussions certaines: «Les potentiels donateurs préféreront se rabattre sur Terre Nouvelle ou une autre ONG, où l'on peut déduire son don fiscalement.» Une réalité que confirme l'avocat: «Par le passé, les cantons publiaient sur internet des listes des entités exonérées. En fin d'année, certains clients les examinaient avant de se déterminer sur les dons qu'ils allaient faire.» Si ces listes sont de moins en moins rendues publiques, elles n'en déterminent pas moins la destination de nombreux dons. ■

EN BREF

Le sculpteur Kurt Laurenz Metzler est décédé

L'artiste suisse Kurt Laurenz Metzler, connu pour ses sculptures colorées en fibre de verre et polyester, est décédé à l'âge de 83 ans à Zurich. Le sculpteur a été créatif jusqu'à la fin. L'artiste est décédé vendredi dernier, au matin, des suites d'une longue maladie, a déclaré hier son fils Lorenzo Metzler, revenant sur une information publiée dans la presse allemande. Né le 26 janvier 1941 à Balgach (SG), Kurt Laurenz Metzler a étudié à l'école des arts et métiers de Zurich et a suivi une formation de sculpteur, travaillant d'abord la pierre, le fer, le métal et le bronze. A partir des années 1970, il a intégré des composants mécaniques dans ses sculptures et a créé les «hommes moteurs». Les sculptures de Kurt Laurenz Metzler sont installées dans des espaces publics et privés notamment à Zurich, New York, Los Angeles, Singapour, Sienna et Milan. ATS

PUBLICITÉ

 **LES IDÉES CADEAUX**  dernière minute

Glissez Heidi.news sous le sapin en offrant un bon cadeau abonnement:

1. Rendez-vous sur shop.heidi.news
2. Commandez votre bon cadeau avec un rabais de 25%
3. Téléchargez et imprimez le bon cadeau à glisser sous le sapin.



shop.heidi.news

Joyeux Noël!

